



# Radio Amateurs of/du Canada Inc.

*Member Society of the International Amateur Radio Union - Membre de l'Union Internationale des Radioamateurs*

16 décembre 2010

## Faits saillants à propos du nouveau Programme d'assurance

Dans le but de bien vous faire comprendre le nouveau Programme d'assurance, nous avons retenu un certain nombre de points susceptibles de vous en donner une bonne idée.

- 1. Le programme actuel ne sera pas renouvelé.** L'ancien fournisseur d'assurances a informé RAC au cours de l'année qu'il était à reconsidérer la police qu'il pourrait bien ne pas renouveler en raison du risque (trop grand). Nous avons répondu que le risque est faible puisque aucune réclamation n'a jamais été présentée. La police est demeurée en vigueur jusqu'au début de décembre après quoi elle fut annulée. L'annulation est sans appel.
- 2. RAC a été laborieux et prudent dans sa recherche d'assurance.** Ayant été prévenu d'être prudent, le comité de RAC a été formé durant l'été, dirigé par un professionnel de l'assurance hautement qualifié. Il est radioamateur depuis plus de 40 ans et a parcouru le marché bénévolement pendant des mois afin de découvrir la meilleure couverture d'assurance possible pour RAC.
- 3. Le coût de l'assurance a augmenté.** Depuis que l'ancienne police a été négociée, les coûts de l'assurance responsabilité ont augmenté dramatiquement, tout comme l'évaluation du risque comme l'a démontré le retrait de l'assureur précédent. Les assureurs posent de nouvelles conditions et exigent davantage pour assurer une entreprise comme RAC.
- 4. RAC a consulté les clubs pour connaître leurs besoins.** RAC a surtout consulté les clubs dont les activités, les événements et les demandes de protection sont couverts par un programme d'assurance. Ces clubs ont l'habitude d'acheter de l'assurance convenant aux demandes des membres.
- 5. Couverture incomplète.** En se basant sur les informations obtenues des clubs, les assureurs ont indiqué que la police précédente peut ne pas avoir couvert tous les points que d'aucun le croyait. L'équipe d'assurance de RAC avait pour objectif d'éliminer toute zone grise et offrir la meilleure couverture au meilleur prix possible. En vertu de cette nouvelle réalité, de nouvelles conditions ont été demandées par les assureurs de **Radio Amateurs du Canada inc.**, *Membre de l'Union Internationale des radioamateurs*. Il fallait offrir une police solide telle que demandée par les membres de manière à couvrir tout type d'activités, incluant ARES. En contre partie, l'assureur a fait part de certaines exigences et dispositions.
- 6. L'incorporation des clubs est une exigence de l'assureur, pas de RAC.** En clair, les conditions et les exigences, pour être éligible à la couverture, sont déterminées par l'assureur,

pas par RAC. Nous aurions souhaité l'inverse, mais ce n'est pas possible. Par exemple, RAC n'aurait pas exigé des clubs qu'ils s'incorporent pour quelque raison que ce soit, même pour l'affiliation. (Néanmoins les clubs sont invités à le faire pour leur propre protection). Cette exigence valait aussi pour l'assureur précédent.

**7. L'assureur, et non RAC, exige du membre (de RAC) qu'il soit affilié à un club pour avoir droit à une couverture personnelle.** RAC n'exige pas cette affiliation. C'est là une exigence de l'assureur, pas de RAC, et même pour le membre de RAC qui veut être éligible à une couverture personnelle. Là encore, cette requête vient de la compagnie d'assurance, pas de RAC.

**8. Discrimination envers RAC ?** L'insistance de l'assureur à l'effet que seulement les membres de RAC affiliés à un club seraient éligibles à une couverture personnelle a causé une surprise chez les membres du groupe qui s'occupent du plan d'assurance de RAC. On s'est objecté, mais avec un succès mitigé. L'assureur tenait à ses raisons, mais nous, nous croyons qu'elles sont du domaine de la légalité. Mais l'assureur demeure immuable sur cette question. À tout événement, nous faisons de notre mieux pour offrir un produit acceptable aux membres de RAC non affiliés à un club. Nous supplions l'assureur d'accepter un compromis par lequel un membre de RAC peut se joindre à n'importe quel club affilié assuré à RAC et devenir immédiatement éligible à la couverture. Là encore, RAC n'est pas responsable de cette exigence de l'assureur. Nous essayons simplement de rendre la situation plus confortable pour nos membres. Nous avons consacré bénévolement beaucoup de temps pour arriver au résultat actuel. Nous sommes à examiner la possibilité de créer un « club RAC affilié national » pour 2012 qui, pour l'essentiel, permettrait à quiconque de s'y joindre et ainsi obtenir une assurance à prix individuel.

**9. "Grappilleur de cash" ?** Le programme d'assurance de RAC, qui vise seulement à faire ses frais, fonctionne sur une base non lucrative. Les revenus provenant des clubs pour l'assurance sont utilisés uniquement pour permettre à RAC de payer la police principale. RAC NE FAIT PAS D'ARGENT AVEC LE PROGRAMME D'ASSURANCE. Loin d'être un « grappilleur de fonds », RAC a perdu de l'argent avec ce programme depuis des années. Il travaille maintenant à en faire les frais.

**10. Le coût est trop élevé ?** Le coût de ce type d'assurance a plus que doublé pour les assureurs depuis quelques années. RAC, qui doit payer davantage, n'a donc pas le choix d'exiger plus ne serait-ce que pour couvrir les coûts sur lesquels il n'a aucun contrôle. Les compagnies d'assurance nous ont fait remarquer que les coûts pour une police équivalente seraient plus élevés sur le marché courant. N'oubliez pas que RAC doit payer d'avance la police au complet au début de l'année et par la suite travailler à récupérer le montant payé auprès des clubs. Les compagnies d'assurance insistent sur le paiement complet dès le début de la période couverte de telle sorte que RAC n'a d'autre choix que de payer le tout pour que la police soit mise en vigueur.

**11. Le coût pour les membres de clubs autres que RAC est trop élevé.** Est-ce que les membres de RAC devraient « subventionner » les non membres pour la couverture de leur club ? Un coût plus élevé pour les non membres de RAC est la seule façon d'être juste et équitable envers les membres de RAC. Comme c'est RAC qui accomplit tout le travail et prend tous les risques financiers ou autres, il semble normal que ses membres aient droit à des avantages.

**12. Pas assez de temps.** C'est malheureusement vrai. L'assureur précédent ne nous a pas

laissé savoir, avant le début de décembre, sa décision de renouveler la police ou non. Il nous a fallu mettre au point un plan de remplacement. Ce que nous avons fait, pour ensuite nous mettre au travail le plus rapidement possible. À la recherche d'informations, nous avons consulté les clubs en octobre et essayé de notre mieux de reprendre les choses en main. Nous aurions aimé avoir plus de temps mais on ne pouvait prévoir. Si vous avez des questions et désirez plus d'informations, s.v.p. communiquez avec le gestionnaire de l'assurance, Jerry Beneteau à [VE3EXT@primus.ca](mailto:VE3EXT@primus.ca)

Ian MacFarquhar P.Eng. VE9IM  
Premier vice-président,  
Radio Amateurs du Canada